RAPPORT ANNUEL 2018

DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

COMMUNE DE VEIGNÉ

I – PRESENTATION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

Conformément à l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui impose la création d'une commission communale pour l'accessibilité dans toutes les communes de 5 000 habitants et plus habitants, la municipalité de Veigné a créé une commission le 16 juin 2008.

a. MEMBRES

Composée d'élus et de Vindiniens eux-mêmes en situation de handicap ou qui connaissent le handicap par leur famille ou leur profession, ses membres sont :

- Patrick Michaud,
- Guylaine Rigault,
- Jacqueline Chaine,
- Véronique David,
- Aline Jasnin,
- Alain Joubert,
- Claire Labro,
- Mireille Malot,
- Edith Villiers,
- Bernard Voisin.

b. MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Elle est destinataire des projets d'agendas d'accessibilité programmée (ADAP) concernant des établissements recevant du public situés sur le territoire communal.

Elle est également destinataire des documents de suivi et de l'attestation d'achèvement des travaux prévus dans l'agenda d'accessibilité programmée quand ce dernier concerne un établissement recevant du public situé sur le territoire communal.

La commission communale pour l'accessibilité tient à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal ou intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Le rapport de la commission communale pour l'accessibilité est présenté au conseil municipal et est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil départemental, au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Le maire préside la commission et arrête la liste de ses membres.

Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

II – BILAN DES ACTIONS MENEES EN 2018

a. TRAVAUX DE VOIRIE

- **Rue du Berry et rue d'Anjou**

La rue du Berry et la rue d'Anjou ont fait l'objet d'une réfection complète au cours du mois de juillet. L'ensemble de la chaussée a été repris ainsi que les trottoirs. Une zone de stationnement a été créée et des marquages au sol pour les stationnements viendront finaliser cet aménagement. L'entrée du cheminement vers le bois des Varennes a été mise en enrobé.

Montant total des travaux relatifs à l'accessibilité (trottoirs, accotements et cheminement)	24 200 € TTC
Montant total de l'opération (comprenant le stationnement, la chaussée…)	77 700 € TTC

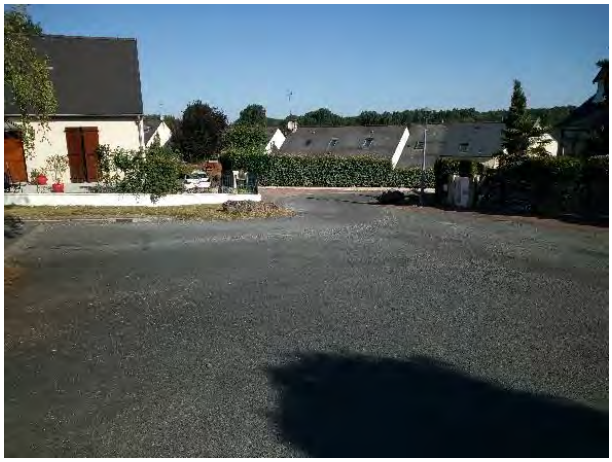

Avant travaux

Après travaux

- **Quartier de la Charmeraie (allée de la Charmeraie, allée Verlaine, allée Ronsard et rue de Tartifume)**

Entre août et octobre 2018, les trottoirs du quartier de la Charmeraie ont été rénovés, comprenant l'allée de la Charmeraie, l'allée Ronsard, l'allée Verlaine et la rue de Tartifume. Les zones de stationnements situées dans l'allée de la Charmeraie et l'allée Ronsard ont également fait l'objet d'une réfection.

Montant total des travaux relatifs à l'accessibilité (trottoirs)	115 700 € TTC
Montant total de l'opération (comprenant le stationnement)	121 000 € TTC

Avant travaux

Après travaux

- **Quartier des Coqs (rue des Acacias, rue des Rosiers, rue des Fauvettes et rue de la Martinière)**

Pour mémoire, en juin et septembre 2017, la rue des Acacias a fait peau neuve, avec la réfection des trottoirs et de la voie, dans sa totalité, soit 340 m, pour un montant de 84 100 €, dont 35 300 € pour les trottoirs. Sur ce parcours, les trottoirs ont été refaits en enrobé et les bordures ont été abaissées au droit des passages piétons, aux normes PMR.
En octobre 2018, la réfection de ce quartier s'est poursuivie comprenant : la réfection de la zone de stationnement située rue des Acacias, la réfection de la chaussée et des trottoirs de la rue des Rosiers et de la rue des Fauvettes, ainsi que la réfection du trottoir sur une partie de la rue de la Martinière (entre la rue des Acacias et la rue des Fauvettes).

Montant total des travaux relatifs à l'accessibilité (trottoirs)	40 400 € TTC
Montant total de l'opération (comprenant le stationnement, la chaussée…)	86 100 € TTC

Avant travaux

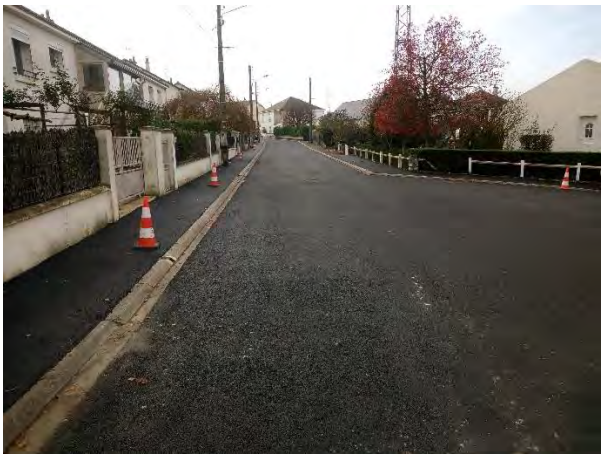

Après travaux

- **Rue du Lavoir**

Pour mémoire, en septembre 2017, le cheminement piétonnier le long de l'Indre a été prolongé au Nord de la rue du Lavoir, sur une longueur de 525m, jusque dans le hameau, pour un montant de 82 500 €. En 2018, le cheminement a été poursuivi (comprenant la création d'un trottoir sur une portion de 115m) entre le carrefour avec la rue de la Taille Maimbrée et le parking situé rue du Lavoir sur une longueur de 236m.

Montant total des travaux relatifs à l'accessibilité (trottoir et cheminement)	22 300 € TTC
Montant total de l'opération	22 300 € TTC

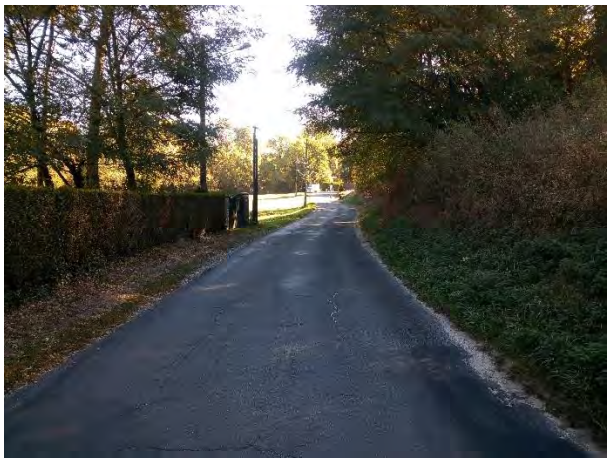

Avant travaux

Après travaux

- **Rue des Grandes Vignes**

En octobre 2018, le trottoir gauche (dans le sens de la montée) a fait l'objet d'une réfection entre l'avenue de Touraine et la rue de la Treille sur 181m.

Montant total des travaux relatifs à l'accessibilité (trottoir)	6 700 € TTC
Montant total de l'opération	6 700 € TTC

Avant travaux

Après travaux

- **Rue de Baigneux (entre la rue des Sapins et la rue de la Forêt)**

Entre octobre et novembre 2018, la rue des Baigneux a fait l'objet d'une réfection de la chaussée et des accotements entre la rue des Sapins et la rue de la Forêt (1ère tranche). L'opération intègre également :

- Réfection complète de la chaussée avec création de deux écluses (rétrécissement de la chaussée à une voie) et deux passages pour piétons ;
- Reprise des accotements : en enrobé au niveau de chaque entrée, stabilisé ou enherbé de part et d'autre le long de la voie ;
- Création de tranchées drainantes sous les accotements afin de capter les eaux de pluie ;
- Création de stationnements au niveau du virage.

Montant total des travaux relatifs à l'accessibilité (trottoirs, accotements et passages piétons)	27 700 € TTC
Montant total de l'opération (comprenant le stationnement, la chaussée, les tranchées drainantes…)	251 800 € TTC

Avant travaux

b. TRAVAUX SUR DES BATIMENTS COMMUNAUX

Les travaux menés sur les bâtiments s'inscrivent dans le programme des AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée), approuvé par la Préfecture le 9 septembre 2015 et par délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2015.

Pour l'année 2018, l'Agenda d'Accessibilité Programmée prévoyait la mise en accessibilité du stade de football G. Dézé ainsi qu'une première tranche pour la piscine municipale.

S'agissant du stade, l'étude a été réalisée sur cette fin d'année 2018. Courant 2019, une rampe d'accès sera réalisée en régie afin de faciliter l'accès aux sanitaires. Les sanitaires seront également mis aux normes (barres de relève, distributeurs à savon et papier).

Concernant la piscine municipale, le projet sera finalement traité sur une seule phase sur l'année 2019 afin de réaliser ce projet dans son ensemble (cheminement pédiluve, sanitaires).

Au Gymnase des Varennes, une signalétique verticale sera apposée courant 2019 à l'intérieur du bâtiment (repérage des locaux et des accès, repérage des escaliers des gradins (marches antidérapantes réalisées au cours de l'été 2018 ; reste la pose de bandes podotactile au sol en haut des escaliers)) et la mise aux normes des sanitaires sera également réalisée (barres de relève, distributeurs à savon et papier).

III – BILAN FINANCIER 2018

Les travaux suivants ont été engagés sur le budget "Voirie" mais rentrent également dans le cadre de l'amélioration à l'Accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite.

Désignation	Travaux relatifs à l'accessibilité (TTC)	Montant total de l'opération (TTC)
Rue du Berry et rue d'Anjou : réfection de la chaussée et des trottoirs, création d'une zone de stationnement	24 200 €	77 700 €
Quartier de la Charmeraie (allée de la Charmeraie, allée Verlaine, allée Ronsard et rue de Tartifume) : réfection des trottoirs et de deux zones de stationnement	115 700 €	121 000 €
Quartier des Coqs (rue des Acacias, rue des Rosiers, rue des Fauvettes et rue de la Martinière) : réfection de la chaussée, des trottoirs et d'une zone de stationnement	40 400 €	86 100 €
Rue du Lavoir : création d'un trottoir et poursuite du cheminement piétonnier	22 300 €	22 300 €
Rue des Grandes Vignes : réfection d'un trottoir	6 700 €	6 700 €
Rue de Baigneux (entre la rue des Sapins et la rue de la Forêt) : réfection des accotements et de la chaussée, création de stationnements	27 000 €	251 800 €
TOTAL EN TTC DES DEPENSES	***236 300 €***	***565 600 €***